

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord quand le chef de l'opposition déclare que l'ancien commissaire a donné une réponse «diplomatique». Je suis sûr qu'il a répondu au meilleur de sa connaissance. Il ne cherchait pas à camoufler quoi que ce soit, il a simplement déclaré qu'il ne se souvenait pas d'avoir donné ces renseignements, mais qu'il serait surpris de ne pas l'avoir fait. Et le solliciteur général actuel a établi que ce genre de renseignement . . .

Une voix: Camouflage!

M. Trudeau: Il me semble que le ministre des Approvisionnements et Services, l'ancien solliciteur général, dit les choses telles qu'elles sont: il n'était pas au courant. Les autres ne peuvent pas dire qu'ils ne l'ont pas prévenu, mais ils disent qu'ils seraient surpris de ne pas l'avoir fait. Les mots disent bien ce qu'ils veulent dire, et le chef de l'opposition devrait tirer ses propres conclusions.

Des voix: Oh, oh!

L'ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—
DEMANDE DE DÉCLARATION DU MINISTRE DES
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): La fin de la réponse du premier ministre m'a échappé. Sauf qu'il est évident qu'il refuse toujours de révéler tous les faits et de faire la lumière sur la nature exacte des activités du ministre à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Cette affaire met en cause un ministre de la Couronne, ex-solliciteur général et actuel ministre des Approvisionnements et Services, qui, comme l'a dit l'un de mes honorables amis, a réagi à une situation embarrassante en rejetant tout simplement le blâme sur des fonctionnaires. Voilà qu'on nous demande maintenant de croire que le ministre n'était pas au courant du cambriolage effectué par la GRC avec son autorisation et qu'il ne s'est même pas renseigné au sujet de la participation de la GRC. La déclaration de vendredi indique simplement que le ministre des Approvisionnements et Services soit incompetent, soit indigne de confiance. Je demande au premier ministre s'il va ordonner au ministre des Approvisionnements et Services de faire une déclaration complète au sujet de sa participation à ce cambriolage, sinon en témoignant devant une enquête fédérale publique, du moins sous serment.

● (1420)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'ancien solliciteur général a déclaré qu'il n'était pas au courant de la perquisition de la GRC.

Des voix: Oh, oh!

[M. Clark.]

M. Trudeau: Pour ma part, je suis prêt à croire sur parole un collègue qui fait partie du Conseil privé et qui est ministre de la Couronne.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Si les députés d'en face ont une raison quelconque de douter de sa parole, ils peuvent bien entendu la mettre en doute d'une façon que connaît très bien la Chambre.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, la Chambre des communes et le peuple canadien ne sont pas prêts à accepter des renseignements qui ont été fournis, par l'entremise d'un autre ministre, par un ministre qui refuse de demander le consentement unanime de la Chambre afin de faire une déclaration sur laquelle il aurait pu être interrogé, ce que l'honneur exigerait.

Des voix: Bravo!

L'ENTRÉE AVEC EFFRACTION À L'AGENCE DE PRESSE LIBRE—
LES MOTIFS DE L'OPPOSITION À LA TENUE D'UNE ENQUÊTE
PUBLIQUE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Les doutes qui planent à ce sujet ne pourront pas être dissipés tant que le premier ministre n'acceptera pas que la personne en cause puisse être interrogée d'une façon qui nous permettra d'accepter ses réponses.

Ma dernière question supplémentaire au premier ministre concerne le fait très grave que la seule enquête officielle au sujet de la perquisition dans les locaux de l'Agence de Presse libre du Québec soit une enquête provinciale. En réalité, c'est le gouvernement péquiste qui fait enquête sur la Gendarmerie royale du Canada. J'aimerais demander au premier ministre pourquoi il refuse de demander lui-même qu'on fasse enquête et pourquoi il laisse le soin au gouvernement séparatiste du Québec de faire enquête sur la force policière fédérale?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme le chef de l'opposition devrait le savoir, selon notre constitution et selon le Code criminel, l'administration de la justice relève des procureurs généraux des provinces. Le gouvernement du Québec a été élu par les Québécois conformément à la loi. Si le député n'est pas d'accord avec les procédés suivis par ce gouvernement, il peut bien entendu exprimer son opinion. La loi et la tradition disent depuis longtemps au Canada que la justice doit être administrée par la province. A cause des circonstances mentionnées par le chef de l'opposition, il est probable que le gouvernement péquiste s'efforce de faire la lumière sur tous les faits dans l'affaire en question. C'est ce que nous espérons.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, le premier ministre du Canada veut-il dire sérieusement à la Chambre qu'il n'a pas la compétence voulue pour enquêter sur cette question, ou simplement qu'il refuse de le faire?

M. Paproski: Pierre le dégonflé!